LES TERMES UTILISÉS MAIS NON DÉFINIS DANS LE PRÉSENT AVIS ONT LE SENS QUI LEUR EST ATTRIBUÉ DANS LE PROSPECTUS DU 30 AVRIL 2025 (LE « PROSPECTUS »). LES ADMINISTRATEURS ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DE L'EXACTITUDE DU PRÉSENT AVIS.

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. SI VOUS AVEZ LE MOINDRE DOUTE QUANT AUX INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT AVIS, VEUILLEZ CONSULTER IMMÉDIATEMENT VOTRE COURTIER, BANQUIER, AVOCAT, COMPTABLE, CONSEILLER À LA CLIENTÈLE OU TOUT AUTRE CONSEILLER PROFESSIONNEL.

JANUS HENDERSON FUND (la « Société »)
Société d'investissement à capital variable (SICAV)
LUXEMBOURG
RCS B77949

AVIS AUX ACTIONNAIRES
(l'« Avis »)

17 février 2026

Cher Actionnaire,

Nous vous informons par la présente que des modifications résumées ci-après vont être apportées à la Société et aux Fonds.

Les modifications exposées dans le présent Avis n'ont pas d'impact significatif sur les investisseurs ni sur le profil de risque, la stratégie d'investissement et la construction du portefeuille des Fonds. Sauf indication contraire, elles prendront effet aux alentours le 20 mars 2026 ou aux alentours de cette date (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

1.Janus Henderson Fund – Pan European Small and Mid-Cap Fund

a). Introduction d'un engagement minimum en matière d'investissements durables

À compter de la Date d'entrée en vigueur, le Pan European Small and Mid-Cap Fund qui promeut actuellement des caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (respectivement le « Fonds » et le « SFDR ») s'engagera également à investir un minimum de 10 % de sa valeur liquidative dans des investissements durables.

Pourquoi avons-nous décidé d'inclure l'engagement ?

Janus Henderson Investors Europe S.A., en qualité de société de gestion de la Société (la « Société de Gestion »), surveille et évalue de façon continue les compartiments de la Société afin de s'assurer que ces derniers répondent toujours aux besoins et aux attentes des clients. Les commentaires des clients indiquent qu'il existe une demande pour que le Fonds s'engage à respecter un niveau minimum d'exposition aux investissements durables. Pour répondre à cette demande, la Société de gestion a décidé, sur recommandation du Gestionnaire d'investissement, de fixer un engagement minimum en matière d'investissements durables pour le Fonds.

Qu'entendons-nous par investissements durables ?

Le Gestionnaire d'investissement appliquera sa méthodologie d'investissement durable pour déterminer quels investissements peuvent être considérés comme des investissements durables.

Le Gestionnaire d'investissement met en œuvre une approche réussite-échec, ce qui signifie que chaque investissement durable doit satisfaire aux trois exigences suivantes :

1. il contribue favorablement à un objectif environnemental ou social ;

2. il ne cause pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ; et

3. l'entreprise concernée suit des pratiques de bonne gouvernance.

Les modifications mentionnées ci-dessus n'entraîneront aucun coût de transaction, car elles n'auront aucune incidence sur les portefeuilles existants des fonds.

Vous trouverez à l'Annexe A un résumé des modifications apportées aux informations publiées concernant le Fonds.

b) Mise à jour des exclusions fondées sur le chiffre d'affaires dans les critères contraignants

À compter de la Date d'entrée en vigueur, les seuils de chiffre d'affaires applicables au Fonds pour évaluer sa conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales seront mis à jour afin d'améliorer ses caractéristiques ESG, avec l'ajout de la nouvelle exclusion suivante :

- Plus de 5 % de leurs revenus sont tirés de la production d'électricité à partir de charbon thermique.

et les mises à jour suivantes des critères d'exclusion existants :

- Plus de 5 % de leurs revenus sont tirés de la production de tabac (contre 10 % auparavant).

- Plus de 5 % de leurs revenus sont tirés de l'extraction/la production de charbon thermique, de sables bitumineux et de pétrole et gaz arctiques (contre 10 % auparavant).

Cette modification n'entraînera aucune modification du portefeuille existant du fonds.

Options qui s'offrent à vous

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES OPTIONS SUIVANTES ET EN CHOISIR UNE :

1. ***Ne prendre aucune mesure***

Vous ne devez prendre aucune mesure à la suite de ces modifications.

2. ***Échanger vos Actions***

Si vous n'êtes pas d'accord avec les modifications proposées ci-dessus, vous pouvez échanger gratuitement vos Actions des Fonds contre des actions de n'importe quel autre compartiment de la Société n'importe quel Jour Ouvré avant la Date d'entrée en vigueur

conformément aux dispositions du Prospectus, sous réserve que ce type d'investissement soit autorisé dans votre pays.

Les actions du ou des compartiments de votre choix seront achetées au prix par action applicable à ce compartiment conformément aux dispositions du Prospectus.

Avant de convertir vos actions dans un nouveau compartiment, nous vous prions de lire le Document d'information clé (« **DIC de PRIIP** ») du nouveau compartiment, disponible selon les modalités décrites ci-dessous.

3. ***Demander le rachat de vos Actions***

Si vous ne souhaitez pas conserver votre investissement dans les Fonds à la suite de la mise en œuvre des modifications proposées,–vous pouvez procéder au rachat de vos Actions gratuitement tout Jour ouvrable avant la Date d'entrée en vigueur en suivant les procédures et conditions de rachat habituelles, telles que stipulées dans le Prospectus.

Durant ladite période, les Actionnaires ayant procédé à un rachat ne seront pas assujettis aux frais d'acquisition reportés, le cas échéant, à condition qu'ils soumettent leur demande de rachat conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus.

Informations complémentaires

Informations générales

Tout ordre de conversion ou de rachat de vos Actions doit être envoyé au Teneur de Registre et Agent de Transfert à l'adresse indiquée dans l'**Annexe B**.

Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement le Prospectus, les suppléments, les DIC de PRIIP, les Statuts et les rapports annuels et semestriels de la Société auprès du siège social et sur le site www.janushenderson.com.

Conséquences fiscales

Un échange ou un rachat de vos Actions peut avoir une incidence sur votre situation fiscale. Nous vous recommandons de vous adresser à un conseiller professionnel qui vous renseignera sur les taxes applicables dans votre pays de citoyenneté, de domicile ou de résidence, selon le cas.

Ajustement de dilution

Veuillez noter que, pour toute transaction dans les Fonds réalisée avant la Date d'entrée en vigueur, les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, effectuer un ajustement de dilution afin de refléter plus équitablement la valeur des investissements, dans les cas où ils le jugeraient approprié, afin de protéger les intérêts des Actionnaires restants. Tout ajustement de dilution, le cas échéant, sera appliqué conformément aux dispositions du Prospectus et pourrait diminuer les produits retirés de la vente de vos Actions dans le cas d'un rachat ou la valeur de vos Actions dans le cas d'un échange.

Si vous décidez de demander le rachat de vos Actions des Fonds

Le produit de ce rachat vous sera versé conformément aux dispositions du Prospectus, mais sans qu'aucune commission ne vous soit imposée si vous demandez ce rachat en raison des modifications décrites dans le présent Avis.

<u>Si vous décidez d'échanger vos Actions contre celles d'un autre compartiment de la Société</u>

nous utiliserons le produit de leur rachat pour acheter des Actions du ou des compartiment(s) que vous nous aurez indiqué(s), au prix par action applicable au compartiment concerné, conformément aux dispositions du Prospectus, à ceci près que nous ne prélèverons pas de frais si vous demandez la conversion en raison des modifications décrites dans le présent Avis.

Si vous avez le moindre doute quant à vos options, veuillez consulter immédiatement votre courtier, banquier, avocat, comptable, conseiller à la clientèle ou tout autre conseiller professionnel.

Il est possible que nous vous demandions certains documents afin de vérifier votre identité, dans l'hypothèse où ces documents ne seraient pas déjà en notre possession, et que nous retardions le paiement jusqu'à l'obtention de ces documents de vérification.

Habituellement, il est effectué conformément aux instructions permanentes figurant dans votre dossier. Si vous avez modifié vos coordonnées bancaires et ne nous en avez pas avertis, nous vous prions de transmettre vos coordonnées à jour par écrit aux coordonnées de contact renseignées à l'**Annexe B**.

Vous avez besoin de plus d'informations ? Comment nous contacter

Si vous avez des questions, veuillez contacter le Teneur de Registre et Agent de Transfert, dont les coordonnées sont renseignées à l'Annexe B.

Pour les agents et représentants locaux des investisseurs suisses, allemands, belges ou singapouriens, veuillez consulter les coordonnées renseignées à l'Annexe B.

Meilleures salutations,



Administrateur
Au nom et pour le compte de Janus Henderson Fund

Annexe A

Informations précontractuelles relatives au Pan European Small and Mid-Cap Fund

Modèle d'informations précontractuelles	Informations actuelles	Nouvelles informations valides à compter de la Date d'entrée en vigueur (modifications soulignées)
Quelles sont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ?	(…) Le Fonds n'utilise pas d'indice de référence pour atteindre ses caractéristiques environnementales ou sociales	(…) Le Fonds n'utilise pas d'indice de référence pour atteindre ses caractéristiques environnementales ou sociales. En outre, le Fonds investit au moins 10 % de sa valeur liquidative dans des investissements durables.
Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?	(…) Le Gestionnaire d'Investissement applique des critères pour exclure les investissements directs dans les émetteurs en fonction de leur implication dans certaines activités. Plus précisément, les émetteurs sont exclus s'ils tirent plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction de sables bitumineux, du pétrole et du gaz arctiques, de l'extraction de charbon thermique ou du tabac. Les émetteurs sont également exclus s'ils sont réputés ne pas avoir respecté les Principes du Pacte mondial des Nations unies (qui couvrent des questions telles que les droits de l'homme, le travail, la corruption et la pollution environnementale). (…)	(…) Le Gestionnaire d'Investissement applique des critères pour exclure les investissements directs dans les émetteurs en fonction de leur implication dans certaines activités. Plus précisément, les émetteurs sont exclus s'ils tirent plus de 5 % de leurs revenus de l'extraction de sables bitumineux, du pétrole et du gaz arctiques, de l'extraction de charbon thermique ou du tabac, ou de la production d'électricité à partir de charbon thermique. Les émetteurs sont également exclus s'ils sont réputés ne pas avoir respecté les Principes du Pacte mondial des Nations unies (qui couvrent des questions telles que les droits de l'homme, le travail, la corruption et la pollution environnementale). (…)

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?	Sans objet	Le Gestionnaire d'investissement met en œuvre une approche réussite-échec, ce qui signifie que chaque investissement durable doit satisfaire aux trois exigences suivantes : 1. il contribue favorablement à un objectif environnemental ou social ; 2. il ne cause pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ; et 3. l'entreprise concernée suit des pratiques de bonne gouvernance. Ce Fonds investit au moins 10 % de sa valeur liquidative dans des investissements durables pour atteindre son objectif d'investissement. Tous les investissements durables seront évalués par le Gestionnaire d'investissement pour s'assurer qu'ils respectent sa méthodologie en matière d'investissement durable. Les investissements durables détenus par le Fonds peuvent contribuer à faire face à une série d'enjeux environnementaux et/ou sociaux. 1. son activité commerciale, définie comme représentant au moins 20 % du chiffre d'affaires, contribue positivement à des objectifs environnementaux et/ou sociaux, qui peuvent inclure, mais sans s'y limiter, les énergies alternatives, l'efficacité énergétique, la prévention de la pollution, la nutrition, l'assainissement et l'éducation ; ou 2. ses pratiques commerciales intègrent des objectifs de réduction des émissions de carbone approuvés par l'initiative Science-Based Targets (SBTi)
Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?	Sans objet	Les investissements durables satisfont au principe consistant à ne pas causer de préjudice important, tel qu'il est défini par les lois et règlements applicables. Les investissements réputés causer des préjudices importants ne sont pas considérés comme des investissements durables. Le Gestionnaire d'investissement identifie les investissements qui ont un impact négatif sur les facteurs de durabilité et qui causent un préjudice important en utilisant des données et/ou des analyses de tiers, y compris la méthodologie MSCI ESG Controversies.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ?	Sans objet	Le Gestionnaire d'investissement utilise des données de tiers et/ou des analyses exclusives, y compris la méthodologie MSCI ESG Controversies, pour évaluer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité tels que définis dans le tableau 1 de l'Annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission, tel que modifié de temps à autre. Les investissements réputés avoir une incidence négative sur les facteurs de durabilité et causer des préjudices importants ne sont pas considérés comme des investissements durables. La méthodologie MSCI ESG Controversies est alignée sur certains principaux indicateurs défavorables pour créer des exclusions spécifiques. Bien que les principaux indicateurs défavorables ne fournissent pas de seuils de préjudices spécifiques, ils peuvent être utilisés pour identifier les préjudices potentiellement les plus importants. Ce cadre fait l'objet d'une révision régulière, notamment en fonction de l'évolution de la disponibilité et de la qualité des données.
Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :	Sans objet	Le Gestionnaire d'investissement utilise des données de tiers et/ou des analyses exclusives, y compris la méthodologie MSCI ESG Controversies, pour évaluer l'alignement sur les Directives de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les investissements réputés avoir violé ces principes ne sont pas considérés comme des investissements durables. Ce cadre fait l'objet d'une révision régulière, notamment en fonction de l'évolution de la disponibilité et de la qualité des données.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?	(…) Le Fonds applique également la Politique générale d'exclusion (la « Politique générale d'exclusion »), qui couvre les armes controversées : (…)	(…) En outre, le Fonds détient au moins 10 % de sa valeur liquidative dans des investissements durables, comme indiqué plus en détail dans la section « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ? » Le Fonds applique également la Politique générale d'exclusion (la « Politique générale d'exclusion »), qui couvre les armes controversées : (…)

Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?	(…) La Politique est disponible à l'adresse www.janushenderson.com/esg-governance. (…)	Le Gestionnaire d'investissement a développé un cadre exclusif basé sur des analyses internes et des données provenant de fournisseurs externes afin d'évaluer les titres selon des indicateurs spécifiques liés à la bonne gouvernance. (…) La Politique est disponible à l'adresse www.janushenderson.com/esg-governance. (…)
Quelle est l'allocation d'actifs prévue pour ce produit financier ?	Au moins 75 % des investissements du produit financier servent à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. (…)	Au moins 75 % des investissements du produit financier servent à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. En outre, le Fonds investit au moins 10 % de sa valeur liquidative dans des investissements durables. (…)
Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?	Sans objet	Au moins 0 % de l'actif total du Fonds sera investi dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE. Le Fonds investit dans des investissements durables qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE parce que ces investissements s'inscrivent dans le cadre de sa stratégie d'investissement ou parce que la Taxonomie de l'UE (et les données connexes) ne couvre pas de manière exhaustive toutes les industries et tous les secteurs, ou tous les objectifs environnementaux. Bien que le Fonds se soit engagé à investir 10 % dans des investissements durables, il ne se fixe pas de pourcentage minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental ou social, puisqu'il peut investir dans l'un ou l'autre de ces objectifs.
Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?	Sans objet	Au moins 0 % de l'actif total du Fonds sera investi dans des investissements durables ayant un objectif social. Bien que le Fonds se soit engagé à investir 10 % dans des investissements durables, il ne se fixe pas de pourcentage minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental ou social, puisqu'il peut investir dans l'un ou l'autre de ces objectifs.

Annexe B

Agents et représentants locaux de la Société

<u>Teneur de registre et Agent de transfert</u> **SS&C Administration Services (Luxembourg) S.A.** Bishops Square Redmond's Hill Dublin 2 Irlande Téléphone : +353 1 242 5453 Fax : +353 1 562 5537	**Pour les investisseurs situés à Singapour** **Représentant à Singapour** **Janus Henderson Investors (Singapore) Limited** Level 34 - Unit 03-04 138 Market Street CapitaGreen Singapour 048946 *Le Prospectus, la Fiche d'information sur les produits, les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de la Société sont disponibles gratuitement auprès du représentant à Singapour.*
Pour les investisseurs situés en Suisse **Représentant en Suisse :** **FIRST INDEPENDENT FUND SERVICES LTD.** Feldeggstrasse 12, 8008 Zurich **Agent payeur en Suisse :** **Banque Cantonale de Genève** 17, quai de l'Île 1204 Genève Le prospectus pour la Suisse, les documents d'informations clés, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de la Société sont disponibles gratuitement auprès du Représentant en Suisse.	**Pour les investisseurs situés en Allemagne** **Janus Henderson Investors Europe S.A. (« JHIESA »)** 78, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg *JHIESA est le prestataire de services de facilités conformément à l'art. 306a (1) du code allemand des investissements (KAGB). Le Prospectus et les documents d'informations clés concernés pour les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (DIC de PRIIP), le Certificat d'immatriculation, l'Acte constitutif et les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement au format papier.*
Pour les investisseurs situés en Belgique **Janus Henderson Investors Europe S.A. (« JHIESA »)** 78, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg *Les DIC PRIIP (en français et en anglais), le Prospectus, les Statuts ainsi que les rapports et comptes annuels révisés (en anglais) de la Société sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société et de l'agent de facilités.*	**Pour tous les autres investisseurs** Si vous avez des questions concernant ces sujets ou si vous souhaitez des copies de documents, veuillez nous contacter à l'adresse susmentionnée ou contacter votre conseiller en investissements, votre conseiller fiscal et/ou votre conseiller juridique, le cas échéant. Si vous avez le moindre doute quant à ce qu'il convient de faire, veuillez consulter immédiatement votre courtier, banquier, avocat, comptable, conseiller à la clientèle ou tout autre conseiller professionnel. Veuillez noter que les filiales ou les tiers délégués de Janus Henderson Group avec lesquels vous communiquez concernant votre investissement peuvent enregistrer les appels téléphoniques et autres communications à des fins de formation, de gestion de la qualité et de contrôle, mais aussi afin de respecter les obligations réglementaires en matière d'enregistrement, conformément à la Politique de confidentialité.